

# La CHARTE des temps collectifs

# des RAMI



*L'intercommunalité au service de tous*

Relais Assistants Maternels Itinérants

RAMI Nord : 06 75 71 49 50

RAMI Sud : 06 77 42 82 31

rami@cc-paysmornantais.fr



>>> [www.copamo.fr](http://www.copamo.fr)

2018

# Qu'est ce que le RAMI ?

- Un service intercommunal gratuit de proximité.
- Des temps collectifs qui s'adressent aux assistants maternels du territoire.
- Un lieu convivial, de rencontres et d'échanges.
- Un lieu d'accueil et d'information (administratif : contrat, agrément, législation ...)
- Un lieu d'échanges, de conseil sur la profession : un lieu de soutien et de solidarité.
- Un lieu de professionnalisation pendant et hors temps d'accueil collectif pour les assistants maternels, adapté à leur rythme de travail.



# Qu'est-ce qu'un temps collectif ?

- Une matinée bien remplie de 9h à 11h ;
- Un lieu ouvert aux enfants jusqu'à 6 ans accompagnés de leur assistant maternel ;
- Un camping-car adapté aux tout-petits (sanitaires, couchettes, tables de change) en complément d'une salle communale aménagée ;
- Un lieu d'éveil et de jeux ;
- Un lieu de découverte de nouvelles expériences ;
- Une approche de la vie collective pour les enfants.
- Un lieu d'échanges, de rencontres et de soutien ;
- Un lieu de découverte de nouvelles techniques d'animation.



# Déroulement du temps collectif

9h - 9h30 : TEMPS D'ACCUEIL, jeux libres ou échange convivial en demi-groupe.

9h30 - 10h : TRANSITION (rangement des jeux libres, goûter ou chanson de présentation, explication de l'activité)

10h - 10h45 : ACTIVITE

10h45 - 11h : CHANSONS, HISTOIRES, COMPTINES pour se dire au revoir.



# Pourquoi la charte ?

La Charte a été écrite pour que le temps collectif reste un moment agréable pour tous.

Elle vise à faire connaître le relais comme un lieu convivial de travail et de formation continue.

Elle a été élaborée par un groupe constitué d'assistants maternels volontaires, des animatrices des Relais Assistants Maternels Itinérants et de la responsable Passerelle Enfance / RAMI.



# Quel est le rôle de l'animatrice en temps collectif ?

- Accueillir chacun : enfants, assistants maternels, gardes à domicile dans un décor qu'elle a mis en place tout spécialement.
- Accompagner et susciter l'éveil des enfants, proposer des activités avec l'aide des adultes.
- Informer, conseiller, accompagner et soutenir les professionnels.
- Etre garante du bon déroulement des temps collectifs en veillant au respect des règles et à la sécurité de tous.



# Quel est le rôle des adultes ?

- Etre disponibles et à l'écoute des enfants.
- Etre actifs auprès des enfants et de l'animatrice tout au long de la matinée.
- Adopter une attitude bienveillante et respectueuse envers les enfants et les adultes.
- Appliquer les règles et soutenir l'animatrice dans le respect de celles-ci.
- Prendre soin et être attentifs aux enfants présents.
- Prendre en charge un petit groupe d'enfants.
- Veiller à la sécurité de tous.
- Participer au rangement et au nettoyage du matériel.



# Les règles du RAMI

- S'inscrire quelque soit sa commune d'origine :  
« les inscriptions c'est comme les antibiotiques  
c'est pas automatique » !

Le lieu du temps collectif ne donne pas priorité aux  
habitants de la commune sauf ceux non véhiculés.

- Attendre la confirmation de l'animatrice.

- Accepter que l'on puisse être refusé lorsque l'effectif  
du groupe est déjà complet.

- Prévenir en cas d'absence.

- Annuler en cas de maladies contagieuses  
ou de forte fièvre.

- Respecter les horaires : l'accueil se fait de 9h à 9h30  
et le départ, à partir de 11h.



- Remplir une fiche de renseignements « assistant maternel » et « enfants-parents » pour chaque enfant et la remettre à l'animatrice du relais.

- Respecter le déroulement de la matinée.

- Mettre ses chaussons :

« Adultes et enfants si vous voulez être bien dans vos baskets, mettez vos chaussons » !

Les enfants sont obligatoirement accompagnés de leur assistant maternel.

Pendant l'échange convivial « pause-café » un groupe se détend pendant que l'autre s'occupe des enfants :

« Il y a autant d'adultes auprès des enfants qu'auprès de la bouilloire » !



# Informations diverses

## Le RAMI Nord

Animatrice : Marine Segura

Tel : 06 75 71 49 50

## Le RAMI Sud

Animatrice : Sandrine Goutagny

Tel : 06 77 42 82 31

## Les petits +

- Les permanences d'accueil et d'information sur rendez-vous à l'espace COPAMO
- La fête d'été en juillet
- Les ateliers d'éveil des enfants
- Les ateliers de sensibilisation des adultes
- La fête de Noël
- Les soirées conférence et débats
- Le soutien à la formation (dans le cadre des CPF)
- Le forum rencontre parents/assistants maternels



# Le réseau Petite Enfance

Passerelle Enfance coordonne le réseau Petite Enfance du Pays Mornantais, en lien avec la PMI, l'association SLEA et la CAF :

Soutenus dans l'exercice de leur profession par les animatrices du RAMI, les assistants maternels peuvent communiquer leur disponibilité.

Passerelle Enfance et les RAMI soutiennent et accompagnent également les familles dans leur recherche d'un mode de garde, qu'il soit individuel ou collectif.



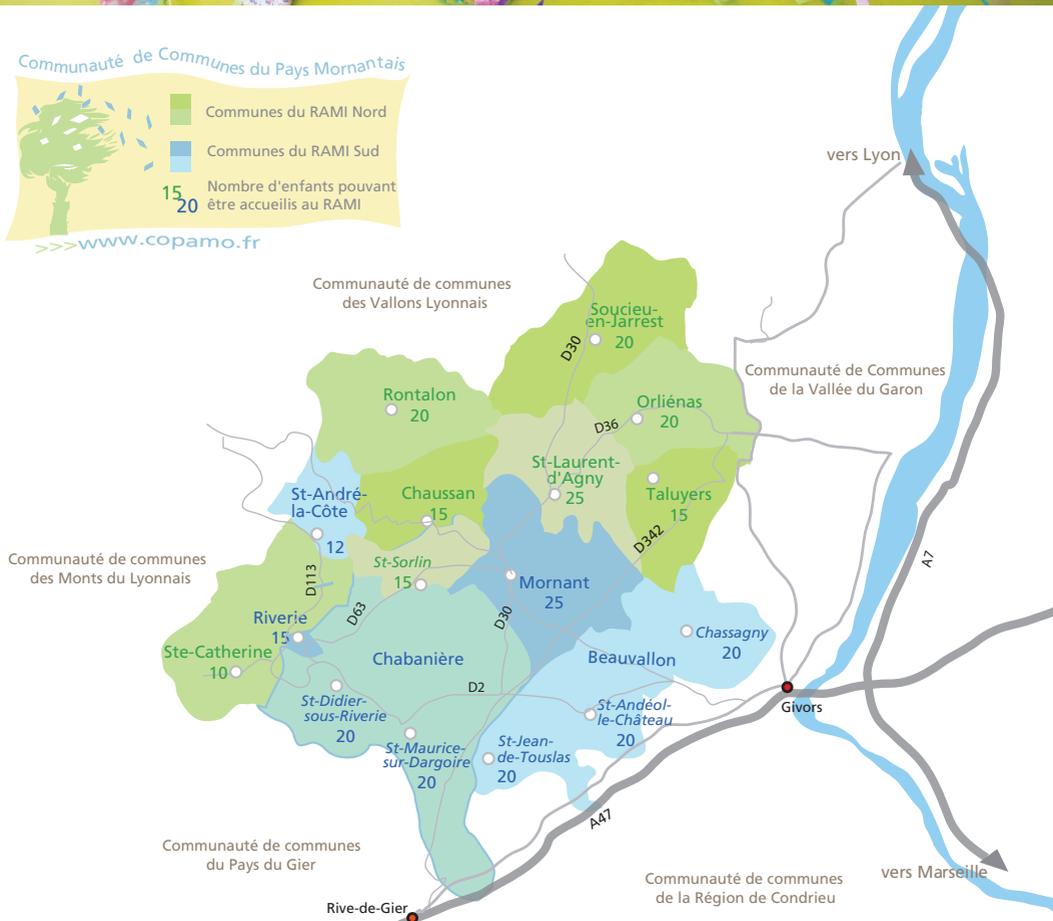


## Communauté de Communes du Pays Mornantais



- Communes du RAMI Nord
  - Communes du RAMI Sud
- 15  
20 Nombre d'enfants pouvant être accueillis au RAMI

[www.copamo.fr](http://www.copamo.fr)



### Communauté de Communes du Pays Mornantais

Espace COPAMO - Le clos Fourneau  
50, avenue du Pays Mornantais  
CS 40107 - 69440 Mornant  
Tél : 04 78 44 14 39  
Fax : 04 78 44 08 80  
copamo@cc-paysmornantais.fr  
>>> [www.copamo.fr](http://www.copamo.fr)

### Secteur des services à la population

**Petite Enfance**  
Même adresse  
Passerelle Enfance : 04 37 22 00 93  
RAMI Nord : 06 75 71 49 50  
RAMI Sud : 06 77 42 82 31  
rami@cc-paysmornantais.fr

